Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Affiché le

ID: 089-218904183-20221116-DC22_228-AU

affiché le 16/11/22

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

DÉCISION DU MAIRE N° 2022 – 228

Nomenclature @CTES: Finances / Subventions

FINANCES

CONVENTION SPECIFIQUE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT AVEC LE CONSEIL REGIONAL BFC DANS LE CADRE DE LA REVITALISATION DES BOURG-CENTRE POUR LE PROJET DE REHABILITATION DU CINEMA-THEATRE DE TONNERRE

Madame la Première adjointe de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération n°20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales;
- Vu l'arrêté n° AP202-101 relatif à la délégation de fonction du maire à la 1^{ère} adjointe,
 Mme Emilie ORGEL;
- Vu la décision n°2022-026 relative aux demandes de subventions faites pour le projet de réhabilitation du Cinéma-Théâtre de Tonnerre ;
- Considérant que le dossier de subvention concernant la « Réhabilitation du Cinéma pour un montant de 440 880 € » est proposé au vote des élus du Conseil Régional à la Commission permanente du vendredi 25 novembre 2022 ;
- Considérant la nécessité de définir les modalités de versement de ladite subvention;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention spécifique de soutien à l'investissement avec le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre de la Revitalisation des Bourg-Centre pour le projet de réhabilitation du cinéma-théâtre de Tonnerre, aux conditions suivantes :
 - Avance de 20% à la signature de la convention;
 - Solde au prorata des dépenses ;
 - Utilisation du logo;
 - Durée: 3 ans;
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à ce contrat selon les besoins de la collectivité.

DE TONALERRE

A Tonnerre, le 16 novembre 2022, Pour extrait conforme, Par délégation, la première adjointe Emilie ORGEL,